



[kolok:block=begin]

Direction Maison départementale de l'autonomie (MDA)

Contact Bruno TALLARON
Directeur adjoint de la MDA

Réf : D2201080 – D2201085 - D2201088

À Valence, le **16 FEV. 2022**

Madame, Monsieur,

Le pôle accueil familial adulte du Département souhaite vous mettre en garde sur des activités de démarchages téléphoniques de la part de sociétés privées du secteur « senior »

Ces sociétés à but lucratif ou semi-lucratif, contactent les accueillants familiaux afin de leur proposer des accompagnements dans le cadre d'accueils permanents ou temporaires. Cette mise en relation est un service payant pour les personnes qui souhaitent être accueillies.

Le pôle accueil familial n'est aucunement à l'initiative de cette démarche et n'a aucun lien avec ces activités. Aucune convention, protocole de collaboration ou autre, n'a été établi entre le département de la Drôme et ces sociétés.

Vous êtes, bien entendu, libres de donner suite à ces interventions et d'accepter d'accueillir une personne par cet intermédiaire. Toutefois, avant de vous engager, je vous invite à être vigilants et attentifs aux modalités d'accompagnement qui sont proposées, autant pour les accueillants que pour les personnes accueillies.

La Direction de la Maison départementale de l'autonomie a rencontré plusieurs dirigeants de ces sociétés et a précisé qu'elle souhaite que chacun œuvre dans des champs d'interventions complémentaires afin de ne pas déstabiliser l'organisation mise en place par le Département.

La Présidente du département est légalement en charge de l'organisation et du bon fonctionnement de l'accueil familial, de la demande d'agrément du suivi et du contrôle des accueils, et donc pénalement responsable.

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Par délégation de la Présidente
La Chef de service
Accueil familial adulte
Angélique BOUZON